

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2002)
Heft: [2]

Artikel: Demande d'autorisation de creuser une galerie de sondage au Wellenberg : position du canton de Nidwald
Autor: Baumgartner, Josef / Murer, Armin / Wyss, Ursula
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642752>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

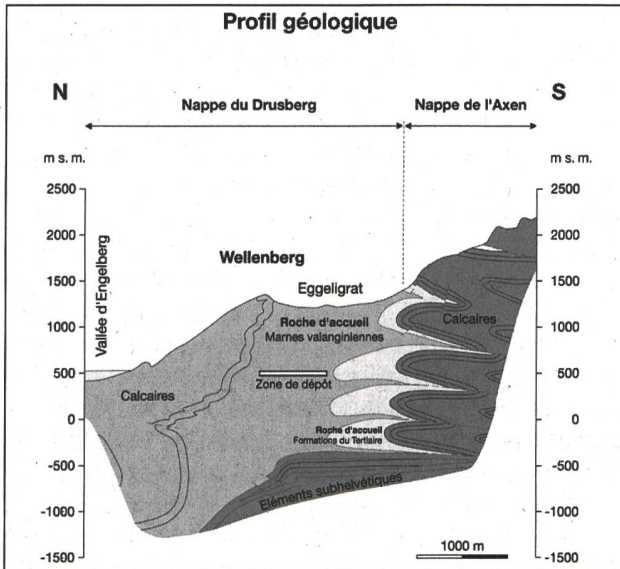
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GNW TB 00-01 leur modèle de dépôt «GNW 2000». Suite à son évaluation positive par le KFW, le gouvernement nidwaldien s'est déclaré prêt à recevoir et étudier la demande de concession de la GNW portant sur une galerie de sondage. Ladite demande lui est parvenue fin janvier 2001.



Profil du Wellenberg, perpendiculaire aux grandes structures géologiques. La roche dans laquelle le dépôt serait creusé au niveau de la vallée est formée de marnes valanginiennes et tertiaires. Les investigations menées ont montré la réelle étanchéité de cette roche argileuse. Quant aux traces de nappe phréatique trouvées dans la région potentielle du dépôt, elles sont enfouies dans la montagne depuis plus de 10 000 ans et sans aucun contact avec la surface.

Le souverain décide

La demande a fait l'objet d'une mise à l'enquête en avril 2001. Quatre oppositions, émanant essentiellement des milieux du tourisme, ont alors été déposées. Etant donné qu'elles ont pu être réglées par la voie prévue dans la loi, le peuple de Nidwald pourra voter le 22 septembre 2002 sur l'octroi de la concession pour la réalisation d'une galerie de sondage.

1^{re} étape: nouveaux examens dans la galerie de sondage

L'octroi de la concession permettra à la GNW de commencer une phase d'investigations de plusieurs années – il faudra obtenir les autorisations en matière de police des constructions, percer la galerie, effectuer et évaluer les investigations. Vers la fin de la prochaine décennie, nous pourrions dire – preuves à l'appui – si le Wellenberg répond réellement aux attentes des spécialistes, fondées sur les résultats jusqu'ici positifs.

La décision sur la construction d'un dépôt n'interviendra qu'au terme des examens menés dans la galerie, lesquels demanderont encore plusieurs années. Selon la législation nidwaldienne, le peuple sera à nouveau appelé à se prononcer sur l'octroi d'une concession définitive.

Demande d'autorisation de creuser une galerie de sondage au Wellenberg

Position du canton de Nidwald

Au milieu du mois d'avril de l'année passée, le Conseil d'Etat a mis à l'enquête publique la demande de la «Genossenschaft für nukleare Entsorgung Wellenberg» (GNW) en vue de la construction d'une galerie de sondage, ouvrant ainsi la procédure cantonale d'octroi de la concession. La démarche faisait suite au souhait de M. Moritz Leuenberger, Conseiller fédéral, de poursuivre l'étude d'un éventuel projet de dépôt pour des déchets faiblement et moyennement radioactifs au Wellenberg; elle répondait aussi à la recommandation du groupe consultatif d'experts mandaté par le canton (KFW).

Une procédure en deux temps

Vers la fin de septembre 2001, le Conseil d'Etat accordait la concession, rejetant les différentes oppositions sur lesquelles il était entré en matière. La concession se rapporte uniquement au creusement d'une galerie souterraine de sondage. Les travaux visent à déterminer si le site en question pourrait se prêter à l'implantation d'un dépôt pour des déchets faiblement et moyennement radioactifs (déchets SMA). S'ils étaient concluants, la réalisation du dépôt dépendrait de l'issue d'une nouvelle consultation populaire dans le canton de Nidwald. Contrairement à ce qui s'est passé en 1995, où la population du canton avait rejeté le projet, une procédure en deux temps est donc prévue cette fois-ci.

Des charges circonstanciées

En se dotant de son propre organe spécialisé – le KFW restera à sa disposition à titre consultatif pendant les travaux de sondage – le Conseil d'Etat poursuit un objectif double: d'une part il s'assure les connaissances techniques requises pour évaluer la demande de concession; d'autre part, il confère à toute la procédure une plus grande transparence, facteur important pour gagner la confiance de la population. Avec le KFW, le gouvernement a été en mesure de formuler diverses obligations spécifiques touchant les critères d'exclusion, le mode d'investigation et l'inventaire des déchets; toutes devront être remplies avant le début des travaux.

«Le Conseil d'Etat est convaincu de soumettre au peuple de Nidwald un projet qui satisfait à toutes les exigences de sécurité, de transparence et d'échelonnement des procédures; ce projet représente une avancée importante dans les recherches géologiques. En effet, seule une galerie de sondage permettra de juger valablement des qualités du site pour l'implantation éventuelle d'un dépôt de déchets SMA. Il appartient désormais à la population du canton de décider, le 22 septembre 2002, de la possibilité de construire cette galerie au Wellenberg».

Josef Baumgartner, Chancelier du canton de Nidwald

«En 1995, la population de Nidwald a rejeté la demande de concession pour la construction d'un dépôt final avec galerie de sondage. La GNW a alors réexaminé sa position, tirant les conséquences de cet échec. La plus grande importance sera désormais accordée à la possibilité, pour la population, d'être associée à la prise de décisions. On a donc tenu compte de ses désirs, et particulièrement des désirs des personnes ayant



voté NON en 1995. Les exigences du gouvernement (procéder par étapes, prévoir des contrôles et la possibilité de récupérer les déchets) ont été satisfaites.»

Armin Murer, Membre du comité directeur,
«Genossenschaft für nukleare Entsorgung
Wellenberg GNW»

Quels sont exactement les changements par rapport à la situation de 1995?

- **Démarche par étapes:** Pour commencer, une galerie de sondage montrera si le site se prête véritablement à la réalisation du projet. Seuls les enseignements ainsi recueillis permettront de décider de la construction d'un dépôt souterrain en profondeur. Le cas échéant, l'approbation de la population de Nidwald sera encore nécessaire.
- **Critères d'exclusion:** Les autorités fédérales de surveillance ont fixé des critères d'exclusion clairs et mesurables. Si ces conditions ne sont pas remplies, le Wellenberg ne figurera plus parmi les sites possibles pour l'implantation d'un dépôt de déchets faiblement et moyennement radioactifs.
- **Possibilités de récupérer les déchets et de les surveiller:** La GNW a adapté sa démarche aux idées du groupe EKRA, acceptant que la décision de fermer les cavernes de stockage ne soit prise qu'ultérieurement. En attendant, ces cavernes resteront accessibles et aisément contrôlables. Même après la fermeture du dépôt, son contenu peut être vérifié et récupéré.

Pour l'heure, différents groupes d'experts recommandent, comme le comité technique du canton emmené par le Prof. Walter Wildi, la construction d'une galerie de sondage.

Le 25 septembre 2001, le Conseil d'Etat de Nidwald a accordé la concession, sous réserve de l'approbation de la population du canton. La votation sur la galerie de sondage aura lieu le 22 septembre 2002.

«Assure-toi que les conséquences de tes actes soient compatibles avec la pérennité de la vie sur terre, recommandait Hans Jonas dans «Le principe Responsabilité», en esquisant les bases éthiques des sociétés industrielles. Agis sans compromettre le futur. A nous donc de gérer de manière responsable les déchets atomiques produits jusqu'ici. Et pour ne pas léguer davantage de problèmes aux générations futures, nous devrions mettre un terme aujourd'hui plutôt que demain à cette technologie qui n'a pas tenu ses promesses.»



Ursula Wyss, Economiste et conseillère nationale,
PS, Berne

En avril 1984, le Centre suisse d'information sur l'énergie nucléaire écrivait en substance ceci: «C'est vrai, nous laissons aux générations futures des déchets radioactifs; il est probable qu'elles nous en remercieront un jour.» – l'heure n'est plus à se demander si cette assertion pêche davantage par ignorance ou par cynisme.

Depuis le début de l'âge atomique, bien des suggestions ont été faites pour l'évacuation des déchets radioactifs: les déverser dans la mer, les enfouir dans la glace de l'Antarctique, les injecter dans les fonds marins, les enterrer dans le désert de Gobi, les projeter dans l'univers, les retraiter, les stocker dans les mines de sel de Gorleben (Basse-Saxe) – hélas toutes ces propositions, tous ces projets ont lamentablement échoué. Dans les faits, la commission allemande d'experts pour la gestion des déchets atomiques, créée par la CDU et le Chancelier Helmut Kohl, est arrivée à la conclusion décevante que malgré toutes les recherches menées, aucune solution n'avait pu être trouvée pour le stockage final des déchets atomiques.

D'où la question pressante de savoir si nous – notre génération et celle de nos parents et grands-parents – voulons entrer dans l'histoire comme des profiteurs égoïstes et pensant à court terme, qui avons tiré profit de l'énergie atomique sans penser à la facture que nous laissons aux 4000 générations suivantes. L'isotope 239 du plutonium, un composant majeur du combustible usé, possède une demi-vie de 24 000 ans et reste donc dangereux pour des centaines de milliers d'années. C'est beaucoup, si l'on pense que l'homo sapiens est apparu il y a 200 000 ans. L'heure est venue d'agir de manière responsable.

«Le gouvernement nidwaldien, obéissant à des considérations tactiques évidentes, n'exige désormais plus que la concession pour le percement d'une galerie de sondage dans la montagne, dans l'espoir d'être suivi par une population jusque-là réfractaire. Or si elle laisse creuser une galerie de sondage, celle-ci doit s'attendre à hériter du dépôt de déchets radioactifs. D'où l'importance d'être sur ses gardes, comme jadis à Morgarten. Par contre, un nouveau NON obligerait à évoquer sérieusement une sortie du nucléaire et à trouver des solutions radicalement nouvelles pour gérer à l'avenir les déchets nucléaires. L'Allemagne a montré l'exemple en adoptant un accord sur l'abandon du nucléaire et en instituant un cercle d'experts pour s'occuper de ce dossier.»



Peter Steiner, Président du Comité pour le droit de codécision de la population nidwaldienne en matière d'installations nucléaires

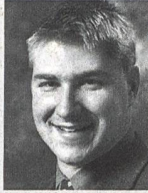
Le recours à l'énergie atomique, décidé il y a deux générations et d'emblée contesté, laisse un fardeau qui rappelle le péché originel: les déchets radioactifs. En raison de la menace qu'il représente pour des centaines de générations, personne n'en veut à la base. Et dans leur quête d'un endroit où stocker ces matériaux à risque, les exploitants de centrales nucléaires se sont partout heurtés à de la résistance. Ce n'est qu'en s'engageant à évaluer les rochers et les sites selon des critères scientifiques rigoureux qu'ils ont éveillé une certaine sympathie pour leur tâche. De 1983 à 1985, la NAGRA a cru avoir identifié trois sites potentiellement adéquats et a obtenu l'autorisation de procéder à des sondages. En 1986, à la suite d'une avancée politique, elle s'est rabattue sur le canton de Nidwald et a dès lors mené ses investigations sur un demi-pour-cent du territoire de la Confédération. Car le Wellenberg, à Wolfenschiessen, lui offrait ce qu'elle voulait: une montagne apparemment adéquate, située de surcroît dans une commune qui, en raison de sa faible capacité financière, ne pouvait rester indifférente à l'indemnisation prévue.

La perspective de recevoir ce cadeau toxique du Plateau industrialisé a suscité des passions dans le canton. Alors que les uns se sentaient

appelés comme Winkelried à «débloquer la question de l'évacuation des déchets», les autres ont jugé avec méfiance ce marchandage aux dépens des montagnes de Suisse centrale. Un comité ad hoc a su imposer le principe de codécision de la population, en tirant parti du droit. Lors des votations cantonales de 1987, 1988, 1990 et 1995, il s'est logiquement avéré qu'une majorité de la population nidwaldienne ne voulait pas sur son sol d'un dépôt final pour les déchets nucléaires.

Comme toujours, les raisons de dire NON sont multiples et diverses. Les uns craignent les risques liés à un dépôt qui n'a pas sa place sur le territoire alpin, sensible et sujet aux tremblements de terre, d'autres appréhendent un manque à gagner pour le tourisme et l'agriculture, d'autres encore exigent au préalable la sortie du nucléaire, les derniers préconisant un modèle de contrôle permanent plutôt qu'un stockage final. La NAGRA, et la Coopérative pour la gestion des déchets radioactifs au Wellenberg (GNW) qui en dépend, n'a donc pas la tâche facile, elle qui poursuit son siège malgré les refus répétés du canton. D'autant qu'elle sait parfaitement qu'elle ne respectera jamais la charge fixée par le gouvernement nidwaldien de n'accueillir que des substances d'une durée de vie maximale de 30 ans. Seul un nouveau NON débouchera sur de véritables négociations.

«Notre parti, l'UDC, approuve le principe de la gestion des déchets dans le pays, qui veut que l'évacuation des déchets radioactifs engendrés par l'utilisation de l'énergie nucléaire incombe à celui qui les a produits, tandis que les déchets radioactifs provenant d'activités médicales ou industrielles ainsi que de la recherche doivent être remis à la Confédération, qui se charge de leur évacuation. Telle est aussi la teneur du nouvel art. 32 LENU.»



Toni Brunner, Conseiller national, St-Gall

En tant que membre de l'UDC, je soutiens l'énergie nucléaire, qui fournit une contribution décisive à l'approvisionnement énergétique sûr, économique, écologique et durable de la Suisse. De plus, elle est un facteur décisif dans la lutte pour réduire les rejets de CO₂ comme le veut la loi, puisque les centrales nucléaires sont, avec les centrales hydrauliques, les seuls gros équipements producteurs d'électricité ne produisant pas de gaz carbonique. L'exploitation d'énergie nucléaire produit par contre des déchets radioactifs. Il importe de les évacuer de façon durable et sûre, d'où le principe du stockage final. L'UDC approuve le projet de nouvelle loi sur l'énergie nucléaire, selon lequel les déchets radioactifs doivent en principe être évacués dans le pays même. Cette règle n'a rien d'exclusif. Ainsi on examinera les possibilités d'évacuation à l'étranger, pour autant que les équipements offerts correspondent à un standard de sécurité reconnu au plan international. Telle est du reste l'exigence de l'art. 33 LENU.

Il n'existe en Suisse de dépôt final ni pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs, ni pour les déchets de haute activité. Nous nous associons donc aux efforts déployés pour construire de tels dépôts, afin de répondre aux exigences légales.

Organisation/Thème

Office fédéral de l'énergie	www.suisse-energie.ch
Office fédéral de la santé publique	www.bag.admin.ch
Laboratoire souterrain du Grimsel	www.grimsel.com
Laboratoire souterrain du Mont Terri	www.mont-terri.ch
Société coopérative pour la gestion des déchets radioactifs au Wellenberg	www.gnw.ch, www.wellenberg.ch
Division principale de la sécurité des installations nucléaires	www.hsk.psi.ch
Agence internationale pour l'énergie atomique	www.iaea.org
Groupe technique cantonal du Wellenberg	www.wellenberg.org
Comité pour le droit de codécision de la population nidwaldienne en matière d'installations nucléaires	www.mna.ch
Société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs	www.nagra.ch
Agence pour l'énergie nucléaire	www.nea.fr
Institut Paul Scherrer	www.psi.ch
The World's Nuclear News Agency	www.worldnuclear.org/index.cfm

Adresse

Impressum
energie extra
Edition spéciale/2002



Editeur
Office fédéral de l'énergie
3003 Berne

Rédaction
Adrian Lüthi
OFEN, Section Information
Téléphone 031 322 56 64
Fax 031 323 25 10

Sigrid Hanke Medienarbeit
8008 Zurich
Téléphone 043 499 99 01
Fax 043 499 99 31
sigrid.hanke@bluewin.ch

Mise en pages
Mark Frederick Chapman
NETFORCE
8034 Zurich
Téléphone 01 388 68 68
Fax 01 388 68 69
info@netforce.ch

Diffusion:
OFCL, Diffusion publications,
3003 Berne,
No d'art. 805.910.f

Adresse Internet
www.suisse-energie.ch

Infoline SuisseEnergie
Téléphone 0848 444 444

Abonnement gratuit à energie extra
Pour avoir des nouvelles tous les deux mois de l'OFEN et du programme SuisseEnergie. Des exemplaires supplémentaires d'énergie extra peuvent être commandés.

Par e-mail:
office@bfe.admin.ch

Par la poste ou par fax:
_____ **Nombre d'exemplaires**

Numéro d'édition _____

Exemplaires _____

Coupon de commande à envoyer ou à faxer :
OFEN, Section Information
Case postale 3003 Berne
Fax 031 323 25 10
Situation:
Worbentalstrasse 32, 3063 Ittigen

Eine deutschsprachige Ausgabe von energie extra (mit eigener Redaktion) ist erhältlich beim Bundesamt für Energie 3003 Bern, Fax 031 323 25 10